

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 1ER FÉVRIER 2022**

Membres										Date de convocation
En exercice :	11	Présents :	9	Excusés :	2	Absent :	0	Votant :	11	25/01/2022

L'an deux mille vingt-deux le 1^{er} Février à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, Maire.

Présents : Mrs Jean-Claude LAPIERRE, Alban VOSSION, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Pierre LANEYRIE, Mmes Isabelle BERGER, Marie-Agnès TROUILLET, Céline JACQUOT.

Excusés : M. Batiste FAVIER (a donné pouvoir à Mme Céline JACQUOT)
M. Thomas ROLLET (a donné pouvoir à M. Jean-Claude LAPIERRE).

Absent : /

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude LAPIERRE

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour. En préalable, il demande à ce que quatre points soient ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance. Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord à l'ajout de ces questions supplémentaires.

QUESTION SUPPLÉMENTAIRE N° 1 – ACCORD DE PRINCIPE POUR ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'ÉLABORATION DU PLU

Monsieur Alban VOSSION rappelle que les communes de SOLUTRE-POUILLY et VERGISSON ont choisi d'élaborer un « document d'Urbanisme » chacune sur leur territoire afin de définir leur propre projet communal.

Les deux communes ont décidé de mutualiser leurs ressources humaines et financières pour co-construire leur Plan Local d'Urbanisme respectif dans un objectif de cohésion et de réduction des coûts.

Ces PLU devront être en adéquation avec les besoins des administrés qui vivent et travaillent sur ces deux communes et les enjeux touristiques et économiques du territoire.

Monsieur Alban VOSSION indique qu'il convient de rechercher un assistant à maîtrise d'ouvrage afin de préparer la consultation du cabinet d'urbanisme qui aura la charge de rédiger ce document PLU. Le Conseil municipal, qui donne son accord pour la démarche conjointe avec VERGISSON, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rechercher un assistant à maîtrise d'ouvrage qui sera en charge de l'appel d'offre afin de lancer les consultations auprès des Cabinets d'architectes.

Par ailleurs, le Conseil municipal autorise le Maire à demander toute subvention pour ce projet.

QUESTION SUPPLÉMENTAIRE N° 2 : BAUX RURAUX – ATTRIBUTION D'UNE PARCELLE DE VIGNE A MME AMANDINE RENAUD SUITE A DESISTEMENT

La Commission « Baux Ruraux » s'est réunie suite au désistement de Monsieur Antoine SEVE qui s'était vu attribuer la parcelle de vigne cadastrée D 512. Elle choisit d'attribuer la parcelle à Madame Amandine RENAUD.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de valider les travaux de la commission en attribuant la parcelle à Madame Amandine RENAUD et de fixer le prix de la location à 20 % du rendement de l'appellation.

Monsieur Bernard LAPIERRE indique que les états des lieux « entrants » seront réalisés demain 2 Février par le Cabinet CIMEX.

QUESTION SUPPLÉMENTAIRE N° 3 : MUR DES BERTHELOTS

Monsieur Claude BOURDON présente le devis de l'entreprise JOURNET concernant la partie de mur déjà écroulée. Il s'élève pour la première partie du mur à 65 249,95€ HT.

La seconde partie du mur, plus longue et plus haute est également en très mauvais état et représente un risque. Pour des raisons de sécurité, il conviendra d'interdire la circulation des camions.

Monsieur Pierre LANEYRIE indique que les devis respectifs des 2 entreprises présentant des conceptions différentes de construction, il n'est pas surprenant que les coûts soient différents. Aussi paraît-il nécessaire qu'un avis technique autorisé soit requis pour éclairer le choix, avant de se déterminer.

Une visite avec Monsieur Philippe GELIN a été réalisée. Il conseille de faire réaliser une étude de sol pour tous les tronçons de mur. Madame GOUIN, architecte sur la commune, sera sollicitée. Un appel d'offre pourra ensuite être lancé.

Dans l'attente de l'expertise technique, le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de donner son accord de principe pour la réalisation d'une étude de sol, d'autoriser le Maire à recourir à l'emprunt le cas échéant, à demander toute subvention et enfin à déposer l'autorisation d'urbanisme préalable aux travaux.

QUESTION SUPPLÉMENTAIRE N° 4 : ACCORD DE VENTE DE L'ANCIENNE REMORQUE COMMUNALE

Monsieur Batiste FAVIER a fait savoir, par l'intermédiaire de Madame Céline JACQUOT, qu'il serait intéressé par l'achat de l'ancienne remorque communale. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de lui vendre pour un montant de 500€. Monsieur Claude BOURDON contacte Monsieur Batiste FAVIER pour voir cette remorque sur place.

1) PLANNING DES RÉUNIONS PLU

Des réunions de travail de la commission « Grand Site » d'une part et avec VERGISSON d'autre part sont organisées pour travailler le questionnaire qui sera envoyé à la population sur les deux communes. Le retour du questionnaire est attendu pour le 14 Février prochain.

Monsieur Alban VOSSION présente le questionnaire aux membres du conseil. Il indique que les réunions publiques avec la population se tiendront la première semaine de Mars. Le bilan de ces tables rondes sera présenté lors du prochain conseil municipal du 14 Mars 2022.

Deux commissions communales « Grand Site » supplémentaires sont prévues : une, fin février, après le retour des questionnaires pour permettre de préparer les réunions publiques. La seconde réunion interviendra pour faire le bilan des tables rondes, ce qui permettra l'envoi des grandes orientations à Madame Christine ROBIN, présidente du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) Mâconnais Sud Bourgogne, pour la fin Mars.

2) NOUVELLE PROPOSITION DE CHARTE DE GOUVERNANCE GRAND SITE

La nouvelle version de la charte de gouvernance laisse à penser que le Grand Site exercera une tutelle sur les communes, ce qui n'est pas acceptable. La gouvernance du Grand Site ne doit pas empiéter sur les prérogatives de la commune.

Monsieur le Maire va faire un courrier au Président du Département pour lui signifier le rejet unanime de la municipalité sur ce projet de charte.

Il ajoute qu'une rencontre avec le Grand Site est primordiale et doit être organisée en préalable à toute nouvelle proposition.

3) ADHÉSION A LA COMPÉTENCE PÉRISCOLAIRE OPTIONNELLE DU SIGALE

Monsieur Gianni FERRO explique que les communes-membres du SIGALE ont la possibilité d'adhérer chaque année à la compétence périscolaire optionnelle proposée par le syndicat. Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré décide de rejeter cette proposition car le SIVOS (hors SIGALE) met déjà à disposition le personnel nécessaire.

Monsieur Gianni FERRO indique que le changement du mode de calcul des cotisations avait été demandé. Actuellement, il est basé sur les 3 taxes foncières des produits n-1. Un calcul des cotisations basé sur le potentiel financier ne changerait, toutefois, pas grand-chose pour la commune (4 678€ contre 4 572€ soit une économie d'environ 100€).

En raison de la recrudescence des cas de COVID, l'organisation des classes est perturbée. Bien que cela ne fasse partie des missions du SIVOS, ce dernier a souhaité venir en aide aux parents qui n'ont pas de solutions de garde pour leur(s) enfant(s). Le Conseil remercie vivement les parents d'élèves qui se sont portés volontaires pour apporter leur aide, Madame Marie-Agnès TROUILLET qui se charge du bus du jeudi soir et toute l'équipe du SIVOS pour sa réactivité.

4) QUESTIONS DIVERSES/TOUR DE TABLE

L'enfouissement de la ligne télécoms, route des Acacias s'élèverait à environ 70 200€ (hors subvention). Ces travaux pourraient être inclus dans le marché de la Route des Acacias, pour ne pas retarder le bitumage de la Route déjà prévu. Monsieur le Maire recherche les subventions qui permettraient de réduire le coût de ces travaux d'enfouissement.

Monsieur Bernard LAPIERRE indique que la Marbrerie ANCELLE n'a pas terminé les travaux du columbarium.

La Commission portant sur la numérotation des rues a eu lieu, le travail de métrage a été effectué, il reste Pouilly et la Grange du Bois à faire. L'adressage sera évoqué lors du prochain conseil du 14 mars prochain. La commission se réunira à nouveau sur le terrain pour continuer le travail.

La Commission bâtiments se réunira fin février avec Monsieur Pierre-Antoine BESSON, chef de corps, pour aborder l'aménagement du futur local des pompiers.

Ces dépenses ainsi que l'aménagement du nouveau local technique seront inscrites au budget primitif 2022.

Madame Marie-Agnès TROUILLET, Messieurs Pierre LANEYRIE et Claude BOURDON ont participé à une réunion « murs en pierre sèche », ils devaient proposer des lieux prioritaires pour reconstruire des murs en pierre sèche. Il a été demandé, en priorité, de terminer le mur commencé il y a 10 ans au pied de la Roche et par la suite, voir les murs à l'entrée du village. Des partenaires financiers sont à rechercher pour ces travaux.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

LAPIERRE Jean-Claude		ROLLET Thomas	Excusé (pouvoir Jean-Claude LAPIERRE)
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		VOSSION Alban	
LAPIERRE Bernard		Céline JACQUOT	
LANEYRIE Pierre		Batiste FAVIER	Excusé (pouvoir Céline JACQUOT)
TROUILLET Marie-Agnès			

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

2022/004	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du PLU	2022/007	Vente de l'ancienne remorque communale.
2022/005	Baux Ruraux : attribution parcelle à Mme Amandine RENAUD	2022/008	Rejet adhésion compétence périscolaire optionnelle du SIGALE
2022/006	Etude de sol pour Mur des BERTHELOTS		

La Prochaine réunion ordinaire du conseil est fixée le Lundi 14 Mars 2022 à 18H30 à la mairie

La séance est levée à 20H40